



ECOLE FRANCAISE DE BELGRADE  
Kablarska 31-35 - 11000 Belgrade - SERBIE  
Tél. : 00.381.11 369 17 62 // Fax : 00.381.11 265 30 99

site: [www.cfb.rs](http://www.cfb.rs) | e-mail: [cfb.admi@efb.rs](mailto:cfb.admi@efb.rs) |  
facebook :

<http://www.facebook.com/francuskaskola>



## **Procès-verbal - Conseil de gestion**

**Lundi 18 mai 2020**

**Réunion organisée en salle virtuelle compte tenu de la crise liée au Covid 19**

### **Présents :**

#### **Membres avec voix délibérative :**

- M. François ALLAIN, personne qualifiée, Président,
- Mme Nathalie ROGON, Vice-Présidente
- M. Kevin BOJIC, représentant des personnels, membre élu
- Mme Julie HEAM, parent élue, Secrétaire,
- M. Etienne DELAIGUE, parent élu, Trésorier, quitte la séance à 19 h
- M. Vuko DRAGASEVIC, parent élu,
- Mme Sandra VOJVODIC, parent élu, Secrétaire adjointe,
- M. Radoje MARIC, parent élu
- M. Roland JANKOVIC, parent élu, donne procuration à M. Delaigue
- M. Julien ICHE, parent élu, Trésorier adjoint, pas de procuration donnée
- M. Paul PRESSET, parent élu, arrive en cours de session (Pas de procuration donnée pour le début de session)

#### **Membres avec voix consultative :**

- M. Manuel BOUARD, Conseiller de Coopération et d'Action Culturelle
- Mme Nathalie GUERGUINOV, Directrice de l'Ecole Française de Belgrade,
- Mme Sylvie MARKOVIC, Directrice exécutive,
- Mme Christine CHOURRE, Proviseure de l'Ecole Française de Belgrade.
- Mme BOURGIN, Consule,

**Voix exprimables en début de session : 11**

### Mot du président

Le président du conseil de gestion explique le contexte de la convocation précipitée des membres du conseil compte tenu d'un nouvel élément lié au différend concernant la Villa Anastasijevich, événement qui implique qu'une décision soit prise dans les meilleurs délais sur la conduite à tenir.

La séance débutera néanmoins par un point sur les perspectives de réouverture de l'établissement réalisé par Madame la Provisseure et Madame la Directrice de l'EFB.

Compte tenu de la réception tardive du compte rendu du dernier conseil de gestion, qui n'a pas permis aux membres de l'étudier, il est décidé que ce dernier fera l'objet d'un vote lors de la prochaine réunion.

### I/ Point sur le recrutement de deux enseignants — résultat du processus de sélection et résultat des votes.

Madame la Provisseure confirme en premier lieu le recrutement de deux personnels enseignants pour la rentrée scolaire prochaine pour la musique et les mathématiques. Différentes candidatures ont dans un premier temps été étudiées en commission, puis un vote des membres du CG a eu lieu par voie électronique. Les résultats de ce vote sont les suivants :

- Recrutement de M. Y sur un poste d'enseignement de mathématiques en contrat local : 9 voix pour / 1 abstention / 1 voix non exprimée ;
- Recrutement de Mme X sur un poste d'enseignante d'éducation musicale/ lettres en contrat local : 8 voix pour / 2 abstentions / 1 voix non exprimée

### II/ Point sur le protocole de réouverture de l'établissement et l'accueil des élèves

Mme la Provisseure explique aux membres du CG les différentes démarches et processus qui se sont déroulés pour mettre en place le principe de réouverture de l'école et les conditions d'accueil des élèves pour les niveaux concernés.

Concernant ces niveaux, il s'agit de la maternelle et des élèves de CP, c'est-à-dire des enfants âgés de 7 ans ou moins, conformément à la réglementation établie par le gouvernement serbe.

Les réunions du CHSCT, du conseil des maitres et du conseil d'établissement ont validé le principe de réouverture de l'école et d'accueil des enfants sur la base du protocole établi par la direction de l'EFB. Un protocole qui s'est enrichi à la suite des deux visites réalisées par les services de l'ambassade de France.

Mme la Provisure estime très positif le soutien tant des parents que des enseignants dans cette démarche, preuve de la confiance dans les différentes démarches et actions que la direction met en œuvre.

Au-delà de l'organisation mise en place pour accueillir les élèves en respectant les différentes obligations établies par l'État serbe, différents protocoles ont été ajoutés permettant d'optimiser le bon fonctionnement de l'accueil et de limiter les risques :

- Un protocole permettant d'établir les règles dédiées à l'accueil des personnes extérieures à l'établissement,
- Un protocole de nettoyage reprenant l'entretien des locaux, les mesures sanitaires dans le respect des préconisations étatiques.
- Un protocole pour les Asem en charge d'un groupe d'élèves

Ces derniers permettent d'impliquer l'ensemble des personnels, y compris le gardien à la loge. Madame la Provisure précise que toutes les équipes ont été associées à ce travail, et elle se réjouit d'avoir pu observer un travail de collaboration très performant et constructif.

Mme la Directrice précise que l'accueil qui va être organisé va impliquer une prise en charge des enfants de manière alternée, mais d'une manière optimale. Ainsi, en parallèle du travail réalisé avec les enseignants dans le cadre du respect du programme national, les temps d'activités avec les ATSEM seront consacrés à la réalisation d'activités éducatives en lien avec le programme. Il ne s'agira pas de gardiennage, mais bien de la réalisation d'une continuité pédagogique dans l'intérêt de l'apprentissage.

Sur la base de ces différentes démarches et processus, les services de l'ambassade ont donné leur accord de principe sur l'ouverture et l'accueil des élèves, et à ce jour il ne manque que l'aval de l'AEFE qui devrait arriver dans les meilleurs délais. Une fois cet accord reçu, une communication sera faite auprès des familles, incluant les conditions d'accueil (attestation médicale, engagement des parents) et la date d'ouverture.

### III/-Différend Villa Anastasijevich

Un rappel du contexte de ce différend est réalisé. Il s'agit d'une villa qui avait été louée au propriétaire par l'école en juillet 2001 jusqu'en septembre 2016. Suite au décès du propriétaire en 2009, le bail a été continué, mais des difficultés sont apparues, notamment liées à la difficulté pour l'école d'identifier les héritiers et un interlocuteur légal unique, aboutissant à un différend qui perdure depuis plusieurs années portant sur une partie des loyers et les frais d'entretien afférents.

Le présent CG a été convoqué à la suite de la réception d'une lettre de la part de la famille du propriétaire via son avocat demandant le paiement d'une dette, une réponse étant exigée dans un délai très court. À défaut de réponse, des poursuites devant le tribunal pourraient être engagées contre l'école.

Le point de vue du cabinet d'avocat sélectionné par l'école est donné. Une discussion entre les membres du CG a lieu.

Les membres du CG estiment qu'une décision ne peut être prise en l'état actuel, qu'un complètement d'information doit être fait afin d'envisager toutes les solutions possibles pour la résolution de ce différend. Il est convenu qu'un dossier contenant l'ensemble des pièces en la possession de l'école (comptes rendus de CG, décisions, éléments administratifs liés au bail, etc.) sera mis à la disposition du CG, et qu'une réunion sera organisée dès la semaine suivante.

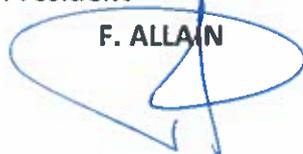
Il est par ailleurs décidé qu'un courrier sera envoyé à l'avocate représentant les héritiers de la villa expliquant les différentes procédures internes à l'EFCB, préalable à toute décision. Ce courrier permettant de demander un délai supplémentaire pour étudier les différents éléments du dossier et prendre une décision.

### IV/ Divers

Aucun point n'est abordé.

La réunion est levée à 18 h 42.

Président

F. ALLAIN  




Secrétaire

J. HEAM  
